

# MUTUALITÉ obsèques

Garantissez  
à vos proches  
la tranquillité  
d'esprit lors  
de votre  
décès

L'AVENIR avec sérénité

votre  
mutuelle

Renseignez-vous auprès de votre conseiller mutualiste

Organisme soumis aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - R.N.M. n°337 682 660 - Document non contractuel



MUTUALITÉ obsèques

jusqu'à 8 000 €  
d'allocation

Mutuelle Générale de Prévoyance • Mutuelle assureuse  
39, rue du Jourdil • 74960 Cran-Gevrier  
R.N.M. n°337 682 660



MUTUELLES DE FRANCE **M**

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ

# MUT'UALITÉ obsèques



Pierre, 52 ans

*"J'ai souscrit un contrat **Mut'ualité Obsèques** auprès de ma mutuelle car je ne voulais pas laisser la charge des frais funéraires à mes enfants. Mais au-delà des frais d'obsèques, grâce à **l'assistance** comprise dans la garantie, j'ai pu obtenir des informations d'ordre juridique concernant ma succession et organiser mes obsèques...avec cette solution mes enfants sont tranquilles !"*

**Assistance gratuite 24h/24 7j/7**



Annie, 48 ans

*"Le décès d'un être cher est toujours un moment particulièrement douloureux, et quand maman est décédée, heureusement qu'elle avait souscrit un contrat **Mut'ualité Obsèques** de 3 200 €. Les funérailles représentent une dépense importante, et du coup je n'ai même pas eu à faire **l'avance des frais**, seulement appeler sa mutuelle et leur faire parvenir l'acte de décès et la facture. Quel poids en moins."*

**Règlement direct à l'organisme funéraire**

## LES avantages

- Allocation de 800 à 8 000 euros (par tranche de 800 euros)
- Cotisation fixe, pas d'augmentation avec l'âge
- Aucune exclusion médicale
- Allocation obsèques exonérée de droits de succession
- Minoration de 5% des cotisations si adhésion du couple
- Option revalorisation : cotisation et allocation revalorisées chaque année de 2,5 %
- Versement de l'allocation à la personne qui a réglé les frais d'obsèques.

